

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 20 Novembre 2014

Date de convocation : 06/11/2014

Fiche de présence

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	E
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	P
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THULLIER Philippe	P	PELLOILE Laurent	E
TURPIN Joël	E	VOISE Yannick	P

Pouvoirs : M. Joël TURPIN à Mme Marie-Françoise GOUMAND

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Gilbert GESSAT

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 23 Octobre 2014

Ordre du jour :

- Tableau des effectifs
- Convention d'entretien des postes de relevage Assainissement
- Tarifs Eau 2015
- Régime Indemnitaire des agents communaux 2015
- Engagement de crédit avant BP 2015
- Affaires diverses

Tableau des effectifs :

Le Président rappelle que les contrats en CDD de Damien PINAULT et de Camille BENOITON arrivent à échéance le 31 Décembre de cette année.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la prolongation des CDD jusqu'au 31 Décembre 2015.

Convention d'entretien des Postes de Relevage Assainissement :

Le 12 Novembre, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie pour l'ouverture des offres reçues de la SAUR, SGA, et VEOLIA.

Sur proposition de la CAO, le Conseil Syndical retient à l'unanimité l'offre de VEOLIA.

Tarif Eau 2015 :

Le Président rappelle que l'index qui peut être utilisé pour les augmentations est le TP01 (Index général tous travaux). Sachant que la budgétisation de la STEP (financement des annuités) peut justifier une augmentation spécifique, le Président propose d'augmenter de 2% les tarifs pour la fourniture d'eau potable et des différentes prestations associées.

A noter que les subventions de l'Agence de l'Eau, sont conditionnées par un prix de vente minimum de 1€ pour l'eau potable, hors taxes AELB, et de 0.70€ par m3 d'eau traitée.

Les tarifs 2014 conduisent à un prix de vente de 0.88€ par m3, avec augmentation de 2% le prix sera de 0.90€ par m3.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la prise d'une délibération pour arrêter les tarifs 2015.

Régime Indemnitare des agents communaux 2015 :

Le Conseil Syndical doit voter une enveloppe pour les indemnités du personnel, IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et l'IEM (Indemnités d'Exercice de Missions). Le Conseil garde la même enveloppe que l'année passée.

Engagement de crédit avant BP 2015 :

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise d'une délibération pour l'engagement de crédit avant le BP 2015 pour le paiement des factures d'investissement qui seraient émises entre décembre et mars 2015.

Affaires diverses :

- Le Cabinet Merlin nous a transmis le deuxième rendu du SIG (Système d'Information Géographique) de nos réseaux. Une formation de nos deux agents techniques est prévue pour le 27 Novembre.
- La mise en place prochainement de notre site internet avec l'accès aux règlements du service Eau Potable et Assainissement Collectif, implique une mise à jour du Règlement Assainissement. Le Conseil accepte la correction des heures de permanences du mardi et vendredi, la correction des numéros de renvois de certains articles du règlement, la correction, la simplification ou la suppression d'extraits inadaptés du règlement.
- Une première réunion avec M. Damien Barnoux pour la création du site internet du SEA SMAGY a eu lieu le 30 Octobre. Le nom du site sera www.seasmagy.fr. M. Barnoux fait le nécessaire pour souscrire à l'hébergement du site pour une durée de 3 ans auprès d'E-Monsite. L'abonnement annuel sera de l'ordre de 80€.
- La rédaction du rapport de l'eau 2013 est terminée et est remise aux maires des communes de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés.
- Les fiches de postes des agents du SEA sont en cours de préparation.
- Le Sictom nous a envoyé une nouvelle convention (échéance au 31 Octobre 2014) avec les nouveaux tarifs pour 2015.
- Suite à quelques difficultés d'accès aux compteurs de certains abonnés (agent technique non reconnu par ceux-ci), il a été décidé de faire paraître les photos de nos deux agents techniques dans le bulletin municipal de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés. Des cartes professionnelles ainsi qu'un affichage sur leur véhicule, complètent cette mesure.

La séance est levée à 20h00.